



ARRETE MUNICIPAL N° 025/2022

OBJET : FERMETURE : VALLEUSE DE VASTERIVAL

Nous, Maire de la Commune de Sainte Marguerite-sur-Mer,

VU :

- *L'instabilité des falaises, des éboulements et glissements de terrains qui ont été constatés suite aux phénomènes pluvieux des derniers mois,*
- *Les travaux de réfection de l'escalier permettant l'accès à la valleuse de Vasterival,*

CONSIDERANT :

- *Le danger qu'il en résulte d'emprunter la Valleuse de Vasterival et de circuler en pied de falaises,*

ARRETONS

Article 1^{er} : *Il est strictement interdit aux piétons d'emprunter la descente à la mer de Vasterival.*

Article 2 : *Il est rappelé l'interdiction de circuler en pied de falaises sur toute la longueur de la plage, sur une distance au moins égale au cordon de galets.*

Article 3 : *Les prescriptions énoncées ci-dessus sont matérialisées par la pose de barrières. Il est strictement interdit de déplacer ou d'enjamber ces barrières.*

Article 4 : *Le présent arrêté sera affiché à l'entrée de la descente de Vasterival, ainsi qu'aux lieux d'affichage habituels.*

Article 5 : *Ampliation du présent arrêté sera transmis à :*

- *Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Offranville*
- *Monsieur le Responsable de l'Unité littorale des Affaires Maritimes*

Fait à Sainte Marguerite-sur-Mer, le 14 juin 2022

Le Maire
Olivier de Conihout

